

CHANGEMENT DE MOTEUR : FORMALITES ADMINISTRATIVES

1) Passer aux douanes :

Douanes de Sète : 27 quai aspirant HERBER
34200 SETE

09 70 27 70 13 horaires d'ouvertures public : 9h00-11h30 et 14h-16h30

Documents à fournir : Original du titre de navigation

Titre de propriété du bateau

Lettre de débarquement de l'ancien moteur
(mentionner la revente pour obtenir un certificat de débarquement)

Facture du nouveau moteur
(marque, type, n° de série, puissance réelle et administrative)

(Prévoir une enveloppe timbrée pour le retour du certificat de débarquement)

2) Passer à la délégation à la mer et au littoral : (DML = ex Affaires maritimes)

ADRESSE A VERIFIER AUX DOUANES : 4 (ou 16) rue HOICHE 34200 SETE
(BP 472 34207 SETE CEDEX)

04 34 46 63 16

(service plaisance) Ou encore DDTM(direction départementale des territoires de la mer)
Capitainerie du port, Quai Maroc, 34200 SETE

04 34 46 63 30

horaires d'ouvertures public : 8h30-12h30

Avec les document visés et tamponnés par le service des douanes